

REGLEMENT DU JEU

« FOOTLAB BY INTERSPORT »

- INTERNET -

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Intersport France, ci-après « l'Organisateur », Société Anonyme Coopérative à capital variable, dont le siège social est situé 2 rue Victor Hugo, 91160 Longjumeau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 964 201 123, organise un jeu gratuit « FootLab by Intersport » sans obligation d'achat du 01/03/2022 à 9h00 au 30/04/2022 à 23h59 (ci-après, le « Jeu ») se déroulant uniquement sur le site Internet <https://inscription.footlabbyintersport.fr/>.

Le FootLab by Intersport est un événement qui s'adresse aux jeunes de 10 à 19 ans leur permettant de tester gratuitement à travers 3 ateliers différents sur terrain les nouvelles chaussures Puma Football.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du joueur du présent règlement et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 : QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique de 10 à 19 ans résidant en France Métropolitaine (Corse incluse). Les enfants de moins de 18 ans doivent bénéficier d'une autorisation parentale ou du représentant légal pour participer. Les personnels du Groupe INTERSPORT France et leurs enfants ne sont pas autorisés à participer à ce jeu.

ARTICLE 4 : DATE DE MISE EN PLACE

Ce jeu sera en ligne à partir du 1er Avril 2022 pour se terminer le 30 Avril à 23h59 et sera accessible uniquement par le réseau Internet sur le site <https://inscription.footlabbyintersport.fr/>.

Les dates pour chaque étape :

- Marseille, le 17 Avril 2022
- Amiens, le 19 Avril 2022
- Sedan, 21 Avril 2022

ARTICLE 5 : COMMENT PARTICIPER

Pour participer au jeu sur internet, il convient de suivre les étapes suivantes :

Pour participer, l'internaute devra se rendre sur le site <https://inscription.footlabbyintersport.fr/>, afin d'accéder au formulaire d'inscription. Il devra ensuite remplir les champs obligatoires du formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, il certifie que les données qu'il saisit sont réelles et vraies. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraînera automatiquement l'annulation du gain. Il lui sera demandé de donner les informations suivantes : étape souhaitée, session souhaitée, nom du joueur, prénom du joueur, date de naissance du joueur, adresse e-mail, téléphone, pointure, taille de vêtements et, dans le cas des mineurs de moins de 18 ans : nom du représentant légal, prénom du représentant légal, numéro de téléphone. Ce jeu est limité à une participation par personne (même nom, même adresse e-mail) et par jour.

Pour chacune des dates, l'inscription est possible jusqu'à 1 jour ouvré avant la date de l'événement. Passé ce délai, l'inscription pour cette date ne pourra être prise en compte.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants. Tout formulaire incomplet, illisible, ou envoyé après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considéré comme nul.

La participation au jeu se fait par voie électronique. À ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Chaque participant devra avoir rempli tous les champs obligatoires du formulaire de façon complète et compréhensible.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique : toute utilisation d'adresses mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant l'élimination définitive du participant. Chaque participant doit disposer d'une adresse électronique valide pour participer.

Le jeu se déroule sous la forme d'un questionnaire à remplir. Après avoir rempli le formulaire, le joueur valide sa participation pour le tirage au sort.

ARTICLE 6 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations communiquées par le Participant dans le cadre du Jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'Organisateur en sa qualité de responsable de traitement, pour l'organisation du jeu et de remise des dotations.

Sous réserve de recueillir le consentement des participants, l'Organisateur utilisera les informations communiquées à des fins de prospection commerciale.

Plus d'informations en consultant notre politique de confidentialité : <https://www.intersport.fr/politique-donnees/>

En application de la réglementation applicable, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de leurs données auprès de l'Organisateur et/ou de l'opérateur de ce Jeu et pendant la durée du Jeu auprès de :

INTERSPORT FRANCE
Jeu « FOOT LAB BY INTERSPORT »
2 rue Victor Hugo
91160 Longjumeau
France

Ou par e-mail :
DPO@intersport.fr

Les participants peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant, demander la limitation du traitement de leurs données. Les participants peuvent définir les directives relatives au sort de leurs données après leur décès. Les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment, et introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur afin de mieux les servir et de les informer des nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande qui serait considérée comme abusive. Les Participants qui souhaitent exercer leurs droits doivent adresser leur demande accompagnée de la justification de leur identité. Les Participants qui exerceraient leur droit de suppression des données à caractère personnel le concernant avant la fin du Jeu seront réputés renoncer à leur participation au Jeu.

Les gagnants (ou les représentants légaux des gagnants) autorisent l'Organisateur à utiliser en tant que tels leurs image, nom, adresse, sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

ARTICLE 7 : GAIN

Sont à gagner :

- **Un accès unique pour un adulte et un enfant pour participer à une demi-journée exclusive sur l'une des dates de la tournée FOOTLAB BY INTERSPORT**
- **Essai gratuit des nouveaux produits Puma Football – sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité**
- **Dotation pour tous les participants : un ensemble maillot Puma, short Puma, chaussettes Puma d'une valeur 40€ TTC**

Le gain ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 8 : OBTENTION DU GAIN

Les gagnants seront désignés par le moyen d'un algorithme de désignation aléatoire ayant lieu sur toute la durée du jeu. Ils recevront un mail et/ou un appel téléphonique par une équipe dédiée Intersport via le numéro de téléphone renseigné dans le questionnaire du jeu concours. Une fois la démarche téléphonique validée, les gagnants se rendront sur une plateforme internet dédiée pour valider son inscription et récupérer leur accès pour l'événement.

Pour chacune des dates, le tirage au sort sera effectué le 12 Avril 2022.

L'Organisateur se réserve le droit de demander la preuve du consentement de l'un des parents ou de son tuteur, confirmant leur accord sur la participation de leur enfant au jeu ainsi que sur l'attribution du lot par l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de sélectionner un

autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial n'aurait pas été en mesure d'apporter de preuve suffisante de l'autorisation d'un parent ou d'un représentant légal.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalente.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation du lot attribué, ou en cas de problème technique empêchant temporairement l'accès à la page web du jeu.

Dans l'hypothèse où des gagnants ne seraient pas disponibles pour participer à l'événement, l'organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort parmi les autres inscrits pour cette date jusqu'à deux jours avant l'événement.

ARTICLE 9 : CAS DE FORCE MAJEURE - RESERVE DE PROLONGATION OU ARRET DU JEU

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent jeu si les circonstances l'y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer les lots annoncés par des lots de valeur équivalente ou de caractéristiques proches sans que cela ne puisse entraîner aucune contestation de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 10 : CONSULTATION DU REGLEMENT

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation du joueur.

L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, notamment par voie pénale, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Le présent règlement peut être consulté en ligne, téléchargé et imprimé pendant toute la durée du jeu à partir du site : <https://inscription.footlabbyintersport.fr/>.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toutes personnes qui en fait la demande à l'adresse suivante : Société INTERSPORT FRANCE - Service Trade Marketing - 2, rue Victor Hugo, 91160 Longjumeau avant le 30/08/2021 inclus. Cette demande devra s'accompagner des coordonnées personnelles complètes du demandeur. Les frais de timbre relatifs à la demande (tarif lent en vigueur) pourront être remboursés sur demande jointe accompagnée d'un RIB/RIP.

Toute demande illisible, raturée, photocopiée, incomplète ou envoyée hors délai ne pourra être traitée.

ARTICLE 11 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à l'Organisateur, à l'adresse du jeu dans un délai d'un mois maximum après la clôture du jeu. Les décisions de l'Organisateur seront sans appel.